



CERCLE DE YOGA DE PARAY-VIEILLE-POSTE

Année 2025- 2026

Détail des tarifs :

TARIFS DU 1^{ER} TRIMESTRE : du 08/09/25 au 31/12/25 (89 cours)

	1 COURS	2 COURS	3 COURS	4 COURS
1 ADULTE	66	93	113	127
COUPLE	113	167	206	233
T RÉDUIT (<i>sur justificatif</i>)	47	74	93	107
COUPLE T. RÉDUIT*	103	157	196	224

TARIFS DU 2^e TRIMESTRE : du 01/01/2026 au 31/03/2026 (74 cours)

	1 COURS	2 COURS	3 COURS	4 COURS
1 ADULTE	47	66	80	103
COUPLE	81	120	148	194
T RÉDUIT (<i>sur justificatif</i>)	33	52	66	88
COUPLE T. RÉDUIT*	74	113	141	186

TARIFS DU 3^e TRIMESTRE : du 01/04/2026 au 04/07/2026 (78 cours)

	1 COURS	2 COURS	3 COURS	4 COURS
1 ADULTE	57	80	97	110
COUPLE	97	144	177	203
T RÉDUIT (<i>sur justificatif</i>)	40	63	80	94
COUPLE T. RÉDUIT*	88	135	168	195

*** Couple formé avec une personne à tarif réduit.**

Présidente : Françoise LOISY **Mobile :** 06 66 61 90 64 **e-mail :** yogaparayvieilleposte@gmail.com

Site Web : yogaparayvieilleposte.e-monsite.com - **Facebook :** [yogaparayvieilleposte](https://www.facebook.com/yogaparayvieilleposte)

Association régie par la loi de 1901



CERCLE DE YOGA DE PARAY-VIEILLE-POSTE

Année 2025- 2026

INSCRIPTION**

**** En adhérant, j'accepte les conditions générales et règlement intérieur sans réserve et dans leur intégralité.**

NOM et PRÉNOM _____

Date de naissance _____ **Profession (facultatif)** _____

Adresse : n° et rue _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

EMAIL _____ **@** _____

Tél.: _____ **Mobile :** _____

Nombre de cours choisi par semaine : ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4

☐ lundi 14h30 ☐ lundi 19h15 ☐ mardi 10h30 ☐ mardi 14h30 ☐ mercredi 18h

☐ mercredi 19h30 ☐ vendredi 10h00

Réduction (Fournir un justificatif) : ☐ étudiant ☐ jeune -26 ans ☐ couple

☐ couple tarif réduit* ☐ demandeur d'emploi ☐ personnes en situation de handicap

Attestation pour le CE : ☐ oui ☐ non

Mode de règlement : 3 chèques à l'ordre du Cercle de yoga de Paray

☐ 1 CHQ ☐ 3 CHQ ☐ chèques vacances ☐ coupons sport ☐ cv connect

Photo (uniquement pour les nouveaux adhérents).

Questionnaire santé pour tous les adhérents, voir page suivante. (Si vous cochez une case "oui", joindre un certificat médical).

Présidente : Françoise LOISY Mobile : 06 66 61 90 64 e-mail : yogaparayvieilleposte@gmail.com

Site Web : yogaparayvieilleposte.e-monsite.com - Facebook : [yogaparayvieilleposte](https://www.facebook.com/yogaparayvieilleposte)

Association régie par la loi de 1901



CERCLE DE YOGA DE PARAY-VIEILLE-POSTE

Année 2025- 2026

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐

*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Je soussigné(e) (Nom, prénom) atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017, lors de la demande de renouvellement de mon adhésion pour la saison sportive -----/----- au Cercle de yoga de Paray.

A, le/...../.....

Signature



CERCLE DE YOGA DE PARAY-VIEILLE-POSTE

Année 2025- 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lors de son inscription, l'adhérent, en signant le présent document (feuille d'adhésion), accepte, sans réserve, l'ensemble du présent règlement intérieur ainsi que toutes les conditions d'utilisation et autres chartes afférentes à l'association "Cercle de Yoga de Paray-Vieille-Poste".

ADHÉSION : Les personnes désirant adhérer à l'association "Cercle de Yoga de Paray-Vieille-Poste" doivent remplir un bulletin d'adhésion. Ce faisant, elles en acceptent, sans réserve, toutes les recommandations et les usages, de même que la charte, les statuts et le règlement afférents, qui s'appliquent également aux différents supports de communication de l'association.

COURS ET ENSEIGNEMENT : Les cours sont dispensés par des enseignants diplômés (essentiellement de l'Ecole Française de Yoga), chaque semaine pendant la durée de la période scolaire. Dans la mesure de ses possibilités, l'association fera remplacer tout enseignant souffrant. Si, toutefois, l'association était dans l'impossibilité de le faire, aucun recours ou remboursement ne pourra être demandé par l'adhérent(e) en ayant été pleinement informé(e) par le présent règlement intérieur signé et accepté. L'association pourra, en fonction de ses moyens, proposer des cours supplémentaires pendant les congés scolaires auxquels l'adhérent(e) devra s'inscrire par e-mail à yogaparayvieilleposte@gmail.com, s'il/elle souhaite y participer. Un e-mail lui sera ensuite transmis pour confirmation de sa réservation. La présence aux cours est réservée aux seul(e)s adhérent(e)s sauf accord préalable. Tout(e) adhérent(e) se doit de respecter les horaires des cours et de s'exprimer avec courtoisie. Il est également demandé à chacun(e) de prévoir d'arriver avec un peu d'avance (car l'horaire transmis est celui auquel débute le cours) afin de pouvoir s'inscrire sur la liste de présence du cours auquel il participe, d'éteindre son portable et de s'installer avant le début du cours.

COURTOISIE : L'Adhérent(e), accepte les conditions générales d'utilisation du site internet et autres supports de communication de l'association, à savoir que tout échange, rédaction et interaction sur le site internet, réseaux sociaux et autres moyens de communication de l'Association Cercle de yoga de Paray-vieille-Poste se fera dans les règles de courtoisie, de respect et sans insulte aucune, sous peine de voir le commentaire désobligeant modéré ou supprimé par l'Éditeur/Administrateur. Aucune promotion d'actes répréhensibles par la loi, ne sera tolérée et sera supprimée. Toute action de nature à porter préjudice, directement ou indirectement, aux activités ou à la réputation de l'association, pourra se voir sanctionnée par l'exclusion de l'adhérent(e) qui ne respecterait pas le présent règlement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Toute utilisation, reproduction, diffusion, commercialisation, modification de tout ou partie du site et autres supports de communication, sans autorisation de l'Éditeur est prohibée et pourra entraîner des actions et poursuites judiciaires telles que notamment prévues par le Code de la propriété intellectuelle et le Code civil.

Je soussigné·e (Nom, Prénom) _____,
avoir lu, compris et accepté l'ensemble des conditions d'adhésion et d'inscription de
l'association Cercle de Yoga de Paray-Vieille-Poste.

À Paray-Vieille-Poste, le ____/____/____

Signature :

Présidente : Françoise LOISY **Mobile :** 06 66 61 90 64 **e-mail :** yogaparayvieilleposte@gmail.com

Site Web : yogaparayvieilleposte.e-monsite.com - **Facebook :** [yogaparayvieilleposte](https://www.facebook.com/yogaparayvieilleposte)

Association régie par la loi de 1901